SAGE Auzance, Vertonne et cours d'eau côtiers

Commission Locale de l'Eau

BILAN D'ACTIVITES 2021

1. Présentation du SAGE et du territoire 1
   1.1. Contexte territorial 1
   1.2. La Commission Locale de l'Eau 2
   1.3. La structure porteuse du SAGE : le syndicat mixte 4
   1.4. Etat 2016 des masses d'eau et objectifs du SDAGE 5

2. Bilan d'activités 2021 7
   2.1. Animations de la CLE et de ses commissions thématiques 7
   2.2. L'émergence du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) 9
   2.3. Animation du Contrat Territorial Eau 2020-2025 11

3. Revue de presse 17

4. Bilan financier (SAGE et CT Eau) 18
   4.1. Dépenses réalisées 2021 18
   4.2. Subventions perçues en 2021 18

5. Perspectives 2022 19

Rapport présenté et validé en CLE le 2 mars 2022

1. Présentation du SAGE et du territoire

1.1. Contexte territorial

Territoire d'action : celui du **SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers :**

620 km² - **5** EPCI (dont 2 communautés d'agglomérations) – **29** communes

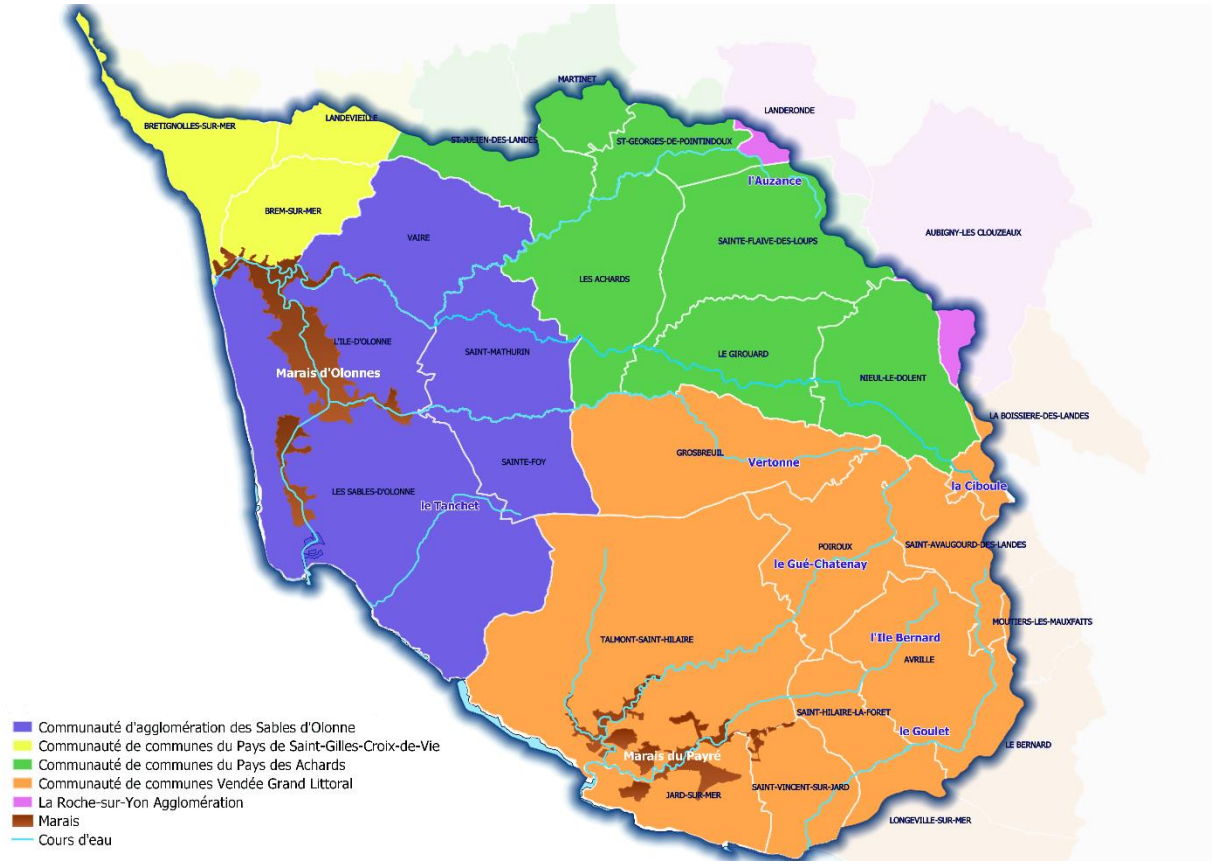

Intercommunalités du territoire du SAGE

Situé au sud-ouest du département de la Vendée, autour des Sables d'Olonne le territoire du SAGE Auzance Vertonne est délimité par l'Arrêté préfectoral du 5 mars 2001.

Enjeux du SAGE :

- Préservation et restauration des écosystèmes aquatiques et humides
- Sécurisation et gestion de la quantité de la ressource en eau
- Amélioration de la qualité de l'eau

1.2. La Commission Locale de l'Eau

Dernier arrêté préfectoral de composition : **27 octobre 2021**

Membres de la CLE :
3 collèges
46 représentants

Président: **Edouard De LA BASSETIERE**

Nouvelle composition de la CLE :

1er collège : les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux

1	Conseil régional des Pays de la Loire	François BLANCHET
2	Conseil départemental de Vendée	Maxence de RUGY
3		Céline PEIGNEY
4	Association des Maires de Vendée	Jacques RABILLE
5		Philippe BOUARD
6		Marc HILLAIRET
7		Jannick RABILLE
8		Christian BATY
9		Yann THOMAS
10		Albert BOUARD
11		Michel CHAILLOUX
12		Jean TESSIER
13	Les Sables d'Olonne Agglomération	Armel PECHEUL
14		Noël VERDON
15	Communauté de Communes du Pays des Achards	Patrice PAGEAUD
16		Jean-François PEROCHEAU
17	Communauté de Communes Vendée Grand Littoral	Michel CHADENEAU
18		Eric ADRIAN
19	Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Gaël CROCHET
20	La Roche-Sur-Yon Agglomération	Jean-Louis TESSIER
21	Syndicat Mixte des Marais des Olonnes	Frédérique GUAY
22	Syndicat Mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers (SMAV)	Edouard de la BASSETIERE
23	Vendée Eau	Nicolas LE FLOCH

2ème collège : les usagers, les propriétaires fonciers, les organisations professionnelles et les associations concernées

1	Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire
2	Chambre de Commerce et d'Industrie de Vendée
3	Association Syndicale des Marais de la Gachère
4	Comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de la Loire (COREPEM)
5	Comité Régional de la Conchyliculture des Pays de la Loire (CRC)
6	Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
7	Association de Défense des Marais du Payré
8	Association de Préservation des Marais des Olonnes (APMO)
9	Association de Défense de l'Environnement en Vendée (ADEV)
10	Association pour la Protection de la Nature au pays des Olonnes (APNO)
11	Groupement d'Agriculteurs Biologiques de Vendée (GAB)
12	Association « UFC Que Choisir Vendée »
13	Syndicat des forestiers de la Vendée
14	Fédération départementale des chasseurs de la Vendée

3ème collège : les représentants de l'Etat et ses établissements publics

1	Préfet de la Région Centre-Val de Loire, Coordonnateur du bassin Loire-Bretagne
2	Préfecture de la Vendée
3	Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB)
4	Office Français de la Biodiversité (OFB)
5	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - Pays de la Loire (DREAL PDL)
6	Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Vendée (DDTM 85)
7	Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Vendée - Délégation Mer et Littoral (DDTM DML 85)
8	Conservatoire de l'Espace du Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)
9	Parc Naturel de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Membres du BUREAU

1er collège	**1**	Edouard DE LA BASSETIERE	Syndicat mixte Auzance Vertonne	**Président**	**1**
	2	Armel PECHEUL	Les Sables d'Olonne Agglomération	1er Vice-Président	2
	3	Patrice PAGEAUD	Communauté de communes du Pays des Achards	2ème Vice-Président	3
	4			3ème Vice-Président	4
	5	Albert BOUARD	Association des Maires de Vendée	1er membre	5
	6	Yann THOMAS	Association des Maires de Vendée	2ème membre	6
2ème collège	7	Chambre d'Agriculture de la Vendée			1
	8	Association syndicale des Marais de La Gachère			2
	9	Comité Régional de la Conchyliculture des Pays de la Loire			3
	10	Association pour la Protection de la Nature au Pays des Olonnes (APNO)			4
3ème collège	11	Agence de l'Eau Loire-Bretagne			1
	12	Office Français de la Biodiversité			2
	13	DREAL des Pays de la Loire			3
	14	DDTM de la Vendée			4

1.3. La structure porteuse du SAGE : le syndicat mixte

SYNDICAT MIXTE
AUZANCE, VERTONNE
ET COURS D'EAU CÔTIERS

Compétence statutaire

Arrêté préfectoral n°2018-DRCTAJ-3-224 du 2 juin 2018

« Dans le cadre des objectifs de gestion équilibrée de la ressource en eau tels que définis à l'article L.211-1 du code de l'environnement, le SMAV assure ***l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques****, notamment la réalisation de toute étude, diagnostic ou suivi complémentaire de la qualité des eaux en lien avec les mesures ou les objectifs du SAGE »*

Equipe :

Président : Edouard De LA BASSETIERE
Personnel : 5 personnes pour 3,6 ETP

- Olivier COQUIO, animateur du SAGE (1 ETP)
- Guillaume DA SILVA, coordinateur Milieux Aquatiques et chargé de mission qualité de l'eau (0,5 ETP)
- Line CERISIER, chargée de mission « bocage » (1 ETP)
- Andréa QUERVILLE, animatrice du Contrat Territorial Eau 2020-2025 (1 ETP)

1.4. Etat 2016 des masses d'eau et objectifs du SDAGE

Données issues du calcul 2016 lié à l'état des lieux 2019 du SDAGE 2022-2027 en révision

Cours d'eau				
Code ME	**Nom de la masse d'eau**	**Etat écologique**		**Objectif d'état SDAGE 2016-2021**
		Paramètres déclassants	***Niveau de confiance***	
FRGR0567	L'**Auzance** et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Médiocre		Bon état 2027
		IBD, I2M2, IBMR, IPR, bilan O2, Phosphore T	*Sans objet*	
FRGR0568	La **Ciboule** et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Auzance	Moyen		Bon état 2027
		IBD, I2M2, IBMR, IPR, bilan O2	*Sans objet*	
FRGR0569	La **Vertonne** et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Auzance	Médiocre		Bon état 2027
		IBD, I2M2, IPR, bilan O2, Phosphates, Phosphore T	*Sans objet*	
FRGR1864	Le **Goulet** et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Mauvais		Bon état 2027
		IBD, I2M2, pas de données complètes	*Sans objet*	
FRGR1882	Le **Tanchet** et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Mauvais		Bon état 2027
		pas de données	*Sans objet*	
FRGR1896	Le **Gué Chatenay** et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Mauvais		Bon état 2027
		IBD, I2M2, IPR, bilan O2	*Sans objet*	
FRGR2236	**L'Ile Bernard** et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Médiocre		Bon état 2027
		pas de données	*Sans objet*	

Eaux littorales				
Code ME	**Nom de la masse d'eau**	**Etat écologique**	**Etat chimique**	**Objectif d'état SDAGE 2016-2021**
FRGC50	Nord Sables d'Olonne	Bon	Très bon	Bon état 2027
FRGC51	Sud Sables d'Olonne	Très bon	Très bon	Bon état 2015

Nappes				
Code ME	**Nom de la masse d'eau**	**Etat quantitatif**	**Etat chimique**	**Objectif d'état SDAGE 2016-2021**
FRG029	Auzance - Vertonne - petits côtiers	Bon	Bon	Bon état 2021
FRG041	Calcaires et marnes du Lias et Dogger Talmondais	Bon	Mauvais	Bon état 2021

OBSERVATOIRE du bassin versant

http://observatoire.sageauzancevertonne.fr/

Les connaissances sur la qualité des masses d'eau peuvent être complétées à l'aide de **l'observatoire de bassin versant** mis en place sur le territoire :

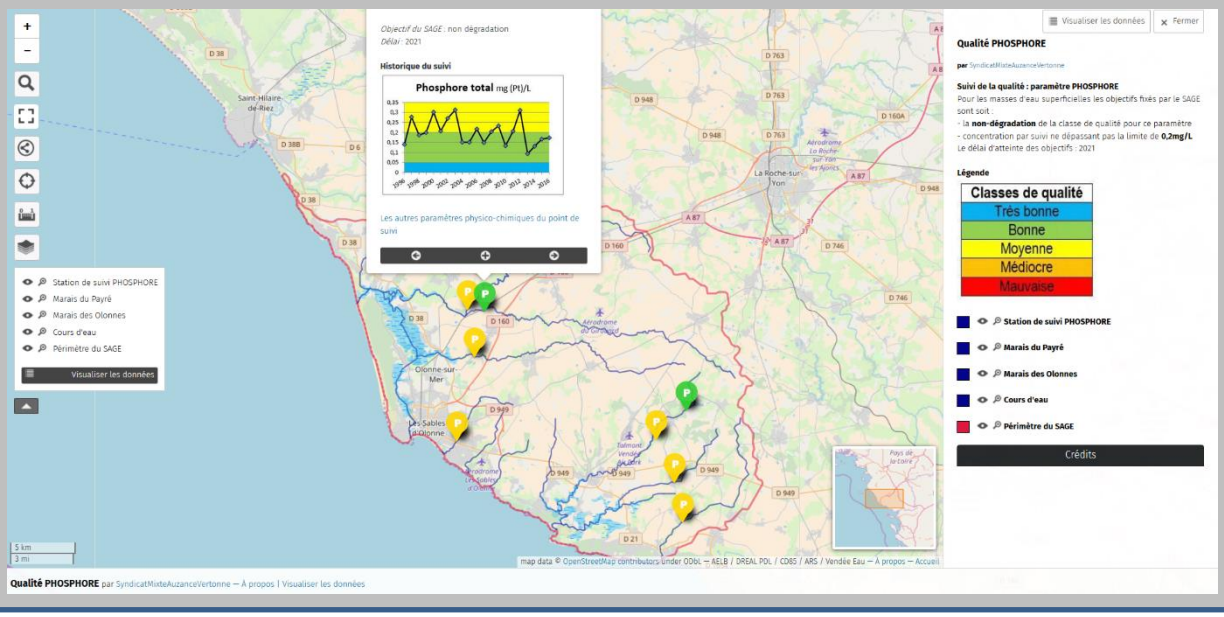

2. Bilan d'activités 2021

2.1. Animations de la CLE et de ses commissions thématiques

La CLE s'est réunie **2** fois en 2021 et le bureau **0** fois.

PRESENCES EN CLE

	Collège	collège 1		collège 2		collège 3	
	Nombre de membres	23		14		9	
Présents ou représentés	**27 janvier 2021**	**20**	87%	**10**	71%	**6**	66%
Présents ou représentés	**4 juin 2021**	**15**	65%	**7**	50%	**4**	44%

SYNTHESES DES ECHANGES

Réunion de la CLE du 27 janvier 2021, à Saint-Mathurin

- Election du président
- Adoption des règles de fonctionnement de la CLE
- Election des vice-présidents
- Election du bureau
- Composition des commissions thématiques
- Point d'information et points divers

Décisions :

- Election d'Edouard de la BASSETIERE, Président de la CLE
- Validation des règles de fonctionnement de la CLE
- Election de 3 Vice-Présidents.
- Election du bureau de la CLE
- Mise en place de deux commissions thématiques
  - une commission « Milieux Aquatiques »,
  - une commission « Ressource en eau ».

Des points d'informations ont également été échangés : le suivi de la qualité de l'eau, le CT Eau mais surtout la gestion quantitative de l'eau et le pacte proposé par l'Etat en matière de Zones de Répartition des Eaux (ZRE) :

- un engagement demandé d'ici juin 2021 de tous les SAGE afin de développer des connaissances poussées et aboutir à un programme d'actions d'ici fin 2023 sur la question de la gestion quantitative ;
- une temporisation de l'évolution de zonage en ZRE (pour le SAGE Auzance Vertonne et pour d'autres SAGE concernés) sous condition d'engagement dans un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE).

Réunion de la CLE du 4 juin 2021, à Saint-Mathurin

- Validation de la démarche de Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)
- Avis sur le projet de SDAGE et de PGRI 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne
- Validation du bilan d'activités 2020
- Divers

Décisions :

- Validation de la démarche de Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)
- Avis favorable sur le projet de SDAGE et de PGRI 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne, sous réserve de prendre en compte trois réserves exprimées
- Validation du bilan d'activités 2020

En points divers, la CLE a reçu des informations en lien avec :

- Le compte-rendu des commissions thématiques,
- La réponse de l'Etat sur le diuron suite à un courrier du SMAV,
- Une nouveauté réglementaire « Phyto » et les formations proposées par le SMAV dans le cadre de la démarche « Ma commune au naturel »,
- Les animations agricoles du CT Eau,
- Les Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC),
- La cartographie des cours d'eau par l'Etat.

Commission Milieux Aquatiques

Réunion du 27 avril 2021, en visio

Ordre du jour :

- Etat d'avancement des travaux milieux aquatiques inscrits dans le CT Eau et programme 2021
- Présentation du CCTP pour l'étude continuité écologique de 6 plans d'eau sur la Ciboule
- Questions diverses (périodes travaux, DIG/convention, financements…)

Réunion du 7 décembre 2021, à Talmont-Saint-Hilaire

Ordre du jour :

- Etat d'avancement des travaux milieux aquatiques inscrits dans le CT Eau et programmation 2022
- Etat d'avancement de l'étude : Continuité écologique de 6 plans d'eau sur la Ciboule
- Présentation du CCTP : Etude pour la restauration du lit dans le Talweg naturel
- Indicateurs biologiques
- Bilan financier du CT EAU années 2020-2021
- Questions diverses

Commission ressource en Eau

Il n'y a pas eu de commission ressource en Eau en 2021.

2.2. L'émergence du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

L'Auzance en assec : le territoire subit une contrainte hydrologique forte pour l'amélioration de la qualité de l'eau

Contexte

L'eau dans les cours d'eau du territoire du SAGE Auzance Vertonne se fait rare à certaines périodes de l'année : à partir du mois de mai parfois et jusqu'aux premières pluies importantes de l'automne, la disponibilité en eau est très faible. Ce contexte hydrologique rend plus vulnérable la qualité de l'eau et des milieux (concentration des rejets, augmentation de la température et dégradation de la qualité de l'eau, perturbation de la vie biologique...).

Ce contexte hydrologique est naturel mais il peut être aggravé par les nombreux plans d'eau ou prélèvements en eau s'ils ne sont pas faits à une période abondante en eau, et la problématique est également accentuée par la problématique du réchauffement climatique.

Le territoire est pourvu d'un grand nombre de plans d'eau. Après une première approche cartographique, on compte **environ 1200 plans d'eau de plus de 1000 m² sur le territoire du SAGE** avec des secteurs plus ou moins denses. Certains d'entre eux, moins de 15 % en nombre, sont utilisés pour prélever de l'eau pour l'irrigation agricole, pour la retenue eau potable de Sorin-Finfarine et pour les golfs (2 cas). En 2018, 165 points de prélèvements sont référencés et connus au titre de la redevance à l'Agence de l'eau pour un volume total prélevé de 8,8 millions de m3.

Règlementairement, le territoire subit chaque année des restrictions d'usage au niveau préfectoral car les débits des cours d'eau passent sous certains seuils critiques. D'autre part, le **territoire est classé en 7B-3 dans le SDAGE Loire-Bretagne** (Bassin avec un plafonnement, au niveau actuel, des prélèvements à l'étiage pour prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif). Ce classement interdit tout nouveau prélèvement à l'étiage, c'est-à-dire entre le 1er avril et le 31 octobre (la création d'un plan d'eau doit prévoir un système de déconnexion pour se remplir en hiver et ne rien intercepter sur la période d'étiage).

Aujourd'hui le territoire est concerné par une évolution possible en **Zone de Répartition des Eaux (ZRE)** mais suite à une phase de concertation, l'Etat propose de temporiser cette décision en cas d'engagement du territoire dans un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE).

Le PTGE est surtout axé sur la gestion quantitative de l'eau afin de trouver un **équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques**, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

Feuille de route

Suite à un état des connaissances en matière d'hydrologie, de prélèvements en eau et de plans d'eau, une feuille de route a été élaborée afin de contenir les prémices d'une démarche et d'un cahier des charges à savoir les points suivants :

- Objectifs
- Périmètre concerné
- Porteur de projet et gouvernance
- Méthode de travail et calendrier
- Engagement financier

Un **groupe technique « Gestion quantitative »** s'est réuni à 3 reprises (21 avril, 26 mai et 16 juin). La proposition de feuille de route a ensuite été validée par :

- la Commission Locale de l'Eau le 4 juin 2021,
- Le comité syndical du SMAV le 1er juillet 2021.

Partenariat avec la Chambre Régionale de l'Agriculture

Par l'intermédiaire du protocole d'engagement signé avec les services de l'Etat, la Chambre d'Agriculture Régionale (CRA) s'est engagée à contribuer à l'émergence et à l'élaboration du PTGE Auzance Vertonne dans un objectif d'atteinte de l'équilibre quantitatif de la ressource en eau. Certaines actions seraient menées directement par la Chambre d'Agriculture :

- Conseils en efficience d'irrigation
- Conseils en pilotage d'irrigation
- Conseils en adaptation des systèmes fourragers et économie d'eau en élevage
- Connaissance des prélèvements d'abreuvement
- Emergence projet de Réutilisation des Eaux Usées traitées, carrières, plans d'eau de loisirs.

En partenariat avec le SMAV, la CRA déploie le protocole d'engagement avec des adaptations liées au contexte du territoire du SAGE Auzance Vertonne.

Pour la mise en œuvre de ces actions, la CRA s'engage à mobiliser ses moyens en interne, voire à les développer, avec l'appui des dispositifs d'aides publics de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Pays de la Loire et des collectivités locales.

Le comité syndical du SMAV a validé le 12 octobre 2021 projet de partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire dans le cadre de l'élaboration du PTGE.

Cahier des charges de l'étude HMUC

Le cahier des charges a été validé par le **groupe technique « Gestion quantitative »** et le SMAV a lancé l'appel d'offre dès 2021.

2.3. Animation du Contrat Territorial Eau 2020-2025

Milieux aquatiques : Préserver et restaurer les milieux aquatiques

- Animation du GT Milieux Aquatiques et la commission MA
  - *2 commissions Milieux Aquatiques*
- Maintenance de l'outil SYSMA pour les techniciens GEMAPI
- Mise en place des suivis d'indicateurs biologiques
  - *A réaliser avant des travaux de restauration morphologique ou de continuité écologique. Or les collectivités GEMAPI n'ont pas mis en place ces travaux.*
- Mise en place d'études complémentaires :
  - *Lancement d'une étude sur 6 plans d'eau en travers d'un cours d'eau classé en liste 2 (Ciboule). L'étude a été lancée en comité de pilotage le 6 septembre 2021.*

En 2021, une étude portant sur 6 plans d'eau construit su cours d'eau a démarré afin de voir les solutions techniques et financières possible de rétablissement de la continuité écologique et hydrologique

  - *Préparation du lancement de l'étude pour la restauration du lit dans le talweg naturel : rencontre des propriétaires et usagers, validation des sites et rédaction du marché. Lancement de la consultation le 13 décembre 2021.*

L'étude portera sur 11 sites répartis sur l'ensemble du SAGE Auzance Vertonne pour un linéaire totale de 9,8 km. Cette étude a pour objectif, de définir pour chacun des sites, au stade d'avant-projet, les travaux de restauration du cours d'eau : remise dans le talweg, restauration morphologique, restauration de la continuité écologique, …

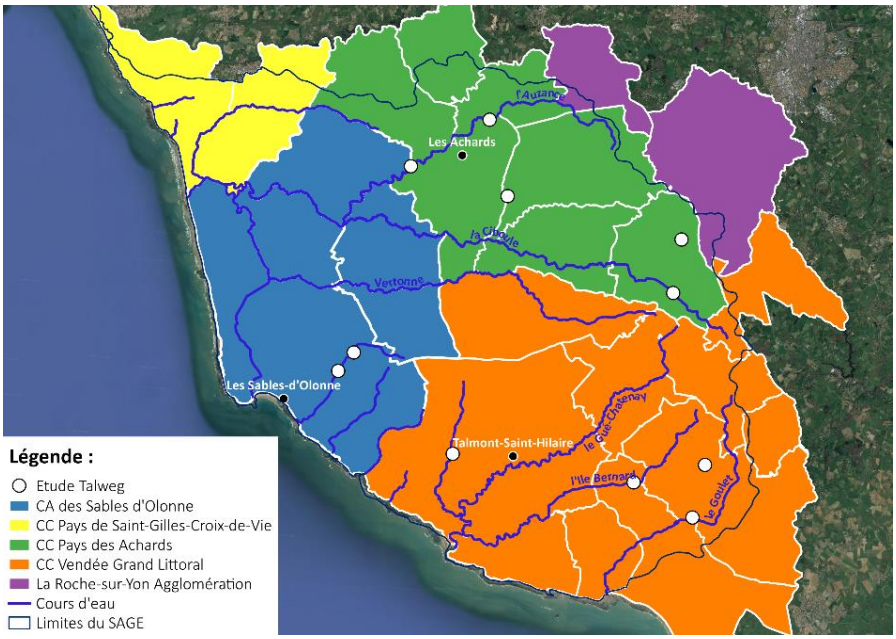

- Présentation d'une carte des têtes de bassin versant, leurs rôles et définir une méthode de caractérisation
  - *Travail technique réalisé mais non présenté pour le moment. Finalité à trouver.*

- Compléter l'Observatoire de l'eau avec les données existantes sur les Espèces Exotiques Envahissantes (carte dynamique spécifique)

- Participer autant que possible à l'élaboration des documents d'urbanisme

Qualité : Améliorer la qualité de l'eau

Volet agricole :

- Animation du groupe technique agricole et FILTR'EAU
  - *5 animations collectives*
  - *2 réunions avec les OPA et des points réguliers pour la mise en place des animations collectives*

18 mars 2021, une des animations agricoles collectives s'est déroulée aux Achards sur le thème de l'entretien durable des haies et la valorisation du bois

- Coordination des actions collectives des partenaires agricoles (conseil, démonstrations, formations) et individuelles (diagnostics d'exploitations, conseil individuel, contractualisation MAEC des agriculteurs)
  - *15 diagnostics d'exploitation réalisés entre 2020 et 2021*
  - *29 exploitations agricoles ont contractualisé des MAEC à enjeu eau pour plus de 3 000 ha*

- Dépôt d'un dossier PAEC pour 2022

- Information par courrier des agriculteurs puis réunions d'échanges pour différents sujets (CT Eau, MAEC, gestion quantitative, bocage, etc.)
  - *Inventaires FILTR'EAU / 2 réunions MAEC / réunion Ciboule 1 Test*
  - *Réalisation et envoi de deux lettres agricoles*

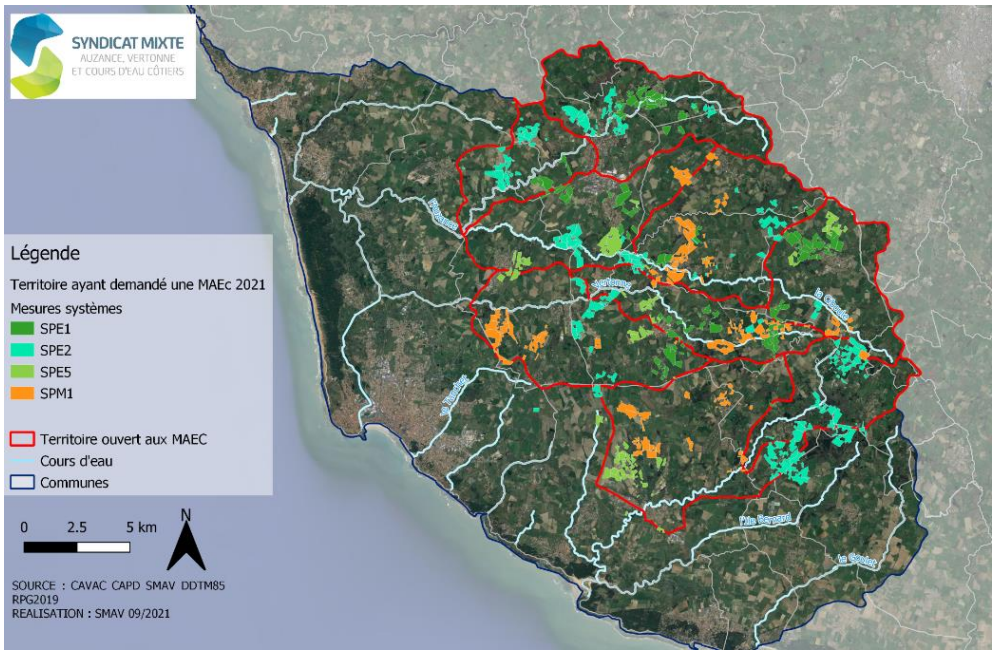

Surfaces agricoles contractualisées en MAEC à enjeu Eau en 2021

Programme FILTR'EAU :

- Animation des groupes techniques communaux FILTR'EAU
  - *12 présentations de la démarche aux groupes techniques communaux (où aux élus référents si le territoire de la commune est petit). 3 à réaliser début 2022.*
  - *La validation des inventaires sera réalisée en 2022.*

- Validation de la méthode du programme FILTR'EAU incluant la validation des travaux

- Poursuite des inventaires de haies et de zones tampons : couverture totale des bassins versants prioritaires d'ici le printemps 2022
  - *Couverture à 66%. Démarche en cours, l'objectif est une couverture des BV prioritaires d'ici le printemps 2022.*

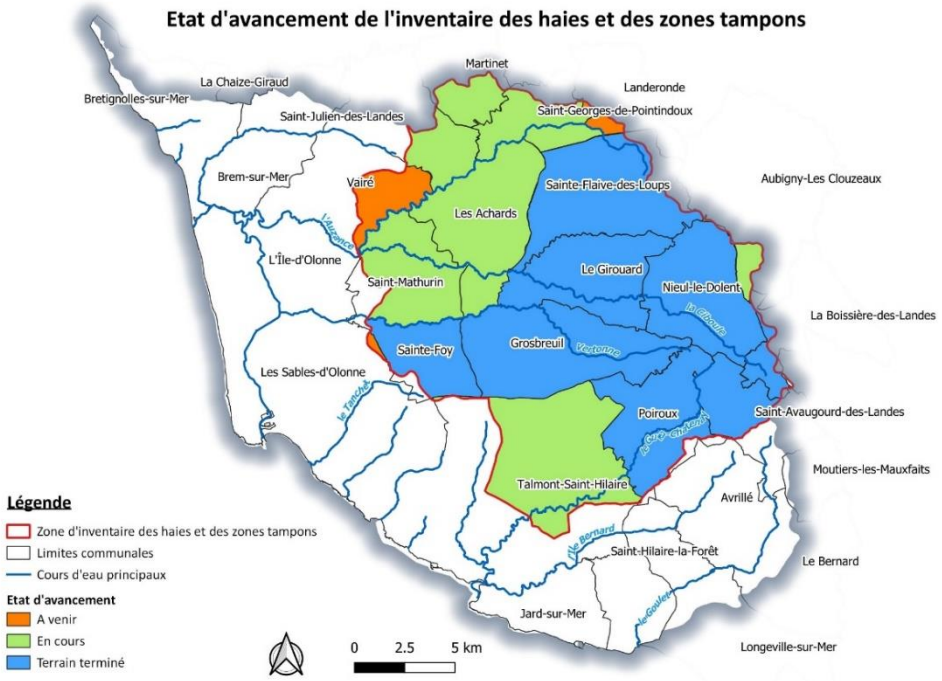

- Réalisation des premiers travaux de restauration, renouvellement, implantation (objectifs chiffrés CT Eau)
  - *1,3 km de haies plantés / 1,14 ha de boisement / 4 mares*

Premiers travaux FILTR'EAU (hiver 2021-2022)

Dispositif	Surface / Longueur / Nombre
Mare	4 (dont 1 restaurée)
Haie	1,2710 m (dont 250m restaurés)
Boisement	1,14 ha

- Analyse de l'intégration des haies dans les PLU du territoire (règlements graphiques)
  - *Ce travail sera réalisé au moment des restitutions communales en 2022*

Action « Ma commune au naturel »

- Mise en place d'un programme de formations [élus/agents] dans le cadre de "Ma commune au naturel"
  - *7 sessions de formation pour 5 thèmes / 100 personnes formées*

Programme de formations 2021

Formations	Lieux	Nombre de participants	Intervenants
Utilisation des plantes sauvages	Talmont-Saint-Hilaire Les Sables d'Olonne	38	Frédéric SEGRETIN (Terra Aménité)
Gestion différenciée	Sainte-Foy Les Sables d'Olonne	29	
Gestion des cimetières	Sainte-Flaive-des-Loups	17	
Gestion des terrains de sport engazonnés	Sainte-Flaive-des-Loups	14	
Prévention et lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Les Sables d'Olonne	17	Emmanuel LEHEURTEUX (CEN Pays de la Loire)

Suivi de la qualité de l'eau

Suivre la qualité de l'eau et mettre en place le nouvel observatoire automatisé

- *3 cours d'eau suivis par le SMAV (Tanchet, Ile Bernard et Goulet), en complément des suivis de l'Etat, de l'Agence de l'eau et du Département de la Vendée, pour les autres cours d'eau*
- *Mise à jour régulière de l'Observatoire de bassin versant sur le site Internet du SAGE*

Quantité : Sécuriser et gérer la ressource en eau

Elaboration d'un dossier d'émergence PTGE et dépôt avant fin juin 2021 au niveau du préfet de Région

- *Dossier validé en CLE / dossier validé en SMAV*
- *Validation Etat et non-classement ZRE*

Analyse cartographique et administrative des données sur les plans d'eau et propositions pour améliorer les connaissances (recensement de terrain à lancer ?)

- *Etat des connaissances / Inventaire sous-bassin Test Ciboule*

Plans d'eau du sous bassin versant amont de la Ciboule

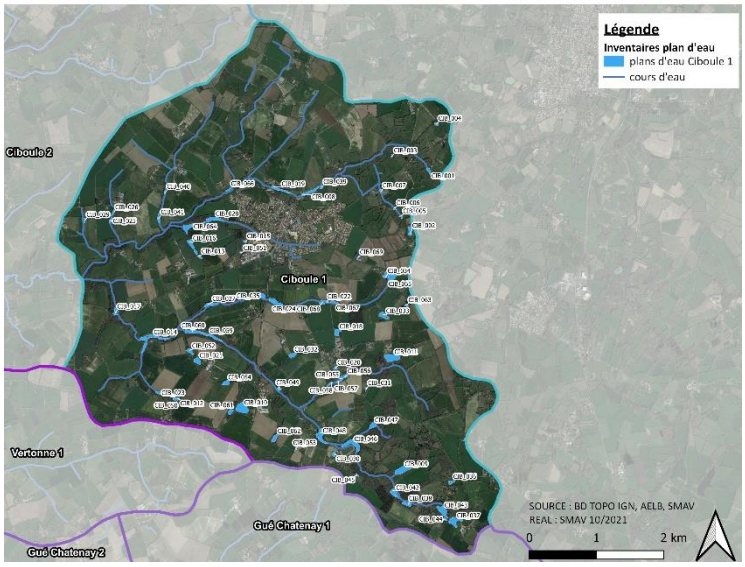

Étiquettes de lignes	Régime Juridique
Déclaration	12
Déclaration d'existence	23
Doute	1
Irrégulier	27
Total général	**63**

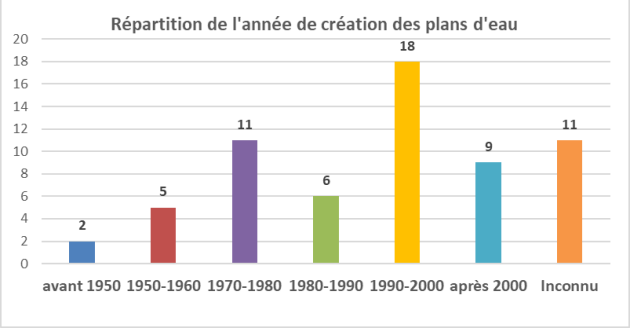

Fin 2021, le SMAV a réalisé un inventaire des plans d'eau sur le sous-bassin versant de la Ciboule amont

Réaliser une note sur la REUT

- *Note en cours de rédaction. Sujet abordé à la commission Ressource en Eau du 20 janvier 2022*

Communication, sensibilisation et animation

- Maintenance régulière du site Internet

- Réalisation d'une ou deux lettres agricoles et d'une lettre générale SAGE
  - *2 lettres agricoles / 3 newsletters*

- Réalisation d'une plaquette thématique sur le thème du bocage
  - *En cours de finalisation*

- Mise à jour de l'Observatoire (minimum : suivi qualité de l'eau, consommation eau potable, EEE)

- Réalisation d'un tableau de bord commun SAGE-CT Eau
  - *En cours de finalisation. Sera présenté à la CLE de mars 2022*

- Organisation d'une sortie de terrain pour chacune des deux commissions (Milieux Aquatiques, Ressource en eau)

Supports de communication créés en 2021 :

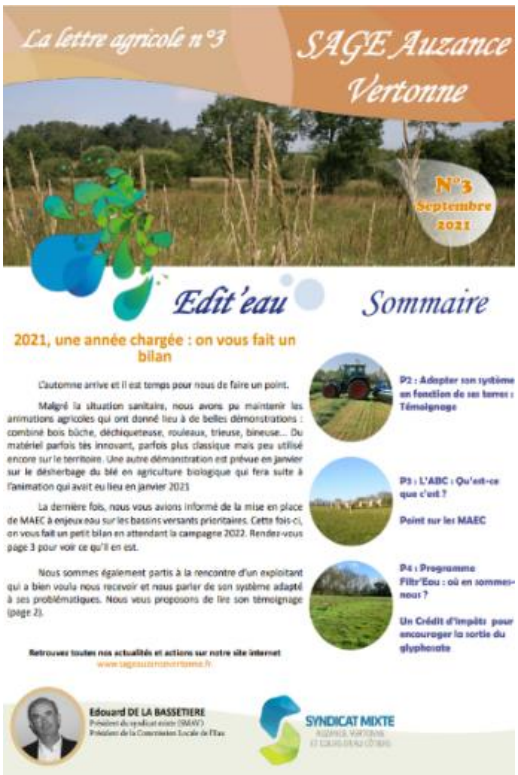

Les deux lettres agricoles créées en 2021

3. Revue de presse

SAINT-MATHURIN

CONSEIL MUNICIPAL. La qualité de l'eau des rivières à restaurer

A l'ordre du jour de la séance du 20 septembre dernier, des changements au niveau des agents, la résidence autonomie et le groupement d'achats des matériaux.

Avant le début du conseil municipal du 20 septembre, le président du Smav (Syndicat Mixte Auzance Vertonne), Edouard de la Bassetière, est venu exposer le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sage) au conseil.

Les travaux avancent à la résidence autonomie rue du Moulin.

Le Sage

Un programme départemental de six ans a débuté à Sainte-Foy en 2020. Il est destiné à restaurer la qualité médiocre de l'eau des rivières sur le bassin versant de l'Auzance et de la Vertonne. 29 communes sur 620 km² sont concernées.

Le président du Smav a exposé les faits et le déroulement des actions : « **Les besoins en eau sont en forte augmentation en Vendée, surtout durant la saison. Il y a beaucoup trop de nitrates et de phosphates dans l'eau. Il devenait urgent de rétablir la qualité de l'eau. Il faut d'abord faire un inventaire des haies bocagères et des zones tampon qui filtrent naturellement l'eau.** »

Lise Cerisier supervise les actions à mener. Elle est chargée de faire l'inventaire et prévoir les plantations aux points stratégiques. Elle doit rencontrer les agriculteurs : « **Pour la bonne marche des actions, il faut des conseillers volontaires qui connaissent les lieux pour m'aider dans cette démarche. Il faut aussi des agriculteurs volontaires pour la replantation.** » Le maire Albert Bouard, ancien agriculteur, est intervenu : « **J'ai fait partie de ceux qui ont supprimé les haies. Il faut savoir qu'il y avait 73 agriculteurs à une époque, il y en a une quinzaine aujourd'hui, c'était dans une logique à l'époque.** »

Emplois

La commune va créer un emploi non permanent de secrétaire médicale à compté du 1er octobre 2021, pour onze mois. Le premier adjoint, Patrice Auvinet, a explique : « **Il faut une secrétaire médicale pour l'ouverture de la maison médicale. Elle sera adjoint administratif dont la durée hebdomadaire de service est de 32 heures pour une durée de onze mois, le temps que les praticiens soient installés. Ils prendront le relais par la suite. Il convient aussi de revoir à nouveau les bases de la rémunération des agents saisonniers qui ne sont plus à jour.** »

Garantie d'emprunt

Pour pouvoir effectuer les travaux de la résidence autonomie, Vendée Habitat doit financer son projet par un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Chaque financement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations doit être garanti par une collectivité locale. L'entreprise a sollicité la commune de Saint-Mathurin pour apporter une garantie à hauteur de 30 %. La proposition a été approuvée à l'unanimité.

Groupement de commandes

Dans une démarche de mutualisation, il est proposé que la Ville des Sables-d'Olonne, Les Sables-d'Olonne Agglomération, la Ville de Sainte-Foy, la Ville de L'Ile-d'Olonne, la Ville de Vairé et la Ville de Saint-Mathurin constituent un groupement de commandes pour divers entretiens et travaux de voirie. La proposition a été approuvée à l'unanimité.

Journal des Sables (23 septembre 2021)

Le Pays des Achards

SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS

ENVIRONNEMENT. À la reconquête de la qualité des eaux

« Les eaux de nos milieux aquatiques vendéens sont de très mauvaise qualité... », ainsi s'exprime Edouard de la Bassetière, président du Sage, accompagné d'Olivier Coquio, animateur, venus à Sainte-Flaive-des-Loups pour une formation mise en place par le Syndicat Mixte Auzance Vertonne (Smav), visant à accompagner les collectivités locales vers une pratique vertueuse d'entretien des espaces publics.

Le reconquête de la qualité de l'eau est le cheval de bataille du Smav.

La qualité de l'eau

La reconquête de la qualité de l'eau est le cheval de bataille du Smav. Depuis 2012 on constate déjà une diminution de l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités locales. Une sur deux est passée au zéro-phyto et cette tendance s'est accentuée après la loi Labbé de 2017 qui interdit l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces verts et ceux ouverts au public ; interdiction étendue depuis le 1er janvier 2019 aux particuliers. En 2022, l'interdiction de tous les produits phytosanitaires va se durcir et s'appliquer aux lieux tels les cimetières et les terrains de sport qui faisaient encore l'objet de dérogations. Cette réglementation impose aux communes de pratiquer des techniques respectueuses de l'environnement. Certaines souhaitent être conseillées et s'engagent dans la démarche « Ma commune au naturel » mise en place par le Smav.

« Ma commune au naturel »

À l'instar des formations déjà réalisées, celle de Sainte-Flaive rassemble des représentants de huit collectivités publiques et est animée par Fréderic Segretin, ex agent de la mairie de Brétignolles, qui a acquis une bonne expérience des changements qui accompagnent l'abandon des produits dangereux pour notre eau, notre environnement et notre santé. Cette formation vise à échanger les pratiques, mesurer leur efficacité et apporter des conseils bien venus après tant d'années d'utilisation immodérée de molécules polluantes. La nature et nous, avons tout à gagner...

Chaque formation dure un jour et demi et est financée par le Sage.

Journal des Sables (11 novembre 2021)

4. Bilan financier (SAGE et CT Eau)

4.1. Dépenses réalisées 2021

Dépenses de fonctionnement : **166 852** € (hors amortissements)
Dépenses d'investissement : **112 448 €** (avec restes à réaliser)

	Libellé	2021
		Dépense réalisée
Fonctionnement	Charges à caractère général et de gestion courante	39 497.85 €
	Charges de personnel	127 354.63 €
	Charges exceptionnelles	0 €
	Total Fonctionnement	**166 852.48** €
Investissement	Matériels	3 977.38 €
	Travaux FILTR'EAU	46 867.71 €
	Etudes et suivi de la qualité de l'eau	61 602.82 €
	Total Investissement	**112 447.91 €**

4.2. Subventions perçues en 2021

Financement de l'animation des projets

La section est financée par l'Agence de l'eau et la Région Pays de la Loire. La mise en place du Contrat Territorial avec de nouvelles actions pour le SMAV nécessite le renforcement de l'équipe technique
La section de fonctionnement du SMAV est financée grâce à :

- **Région Pays de la Loire** : 32 000 €
- **Agence de l'eau** :
  - 70 % pour les postes du SAGE et leurs charges générales
  - 60% pour les postes du Contrat et leurs charges générales
  - 60% pour les opérations de communication ;
- **Participation des collectivités membres**

Financement des projets

Les travaux et études sont financées jusque 80% à l'aide de l'Agence de l'eau et de la Région pays de la Loire, par l'intermédiaire de leur politique d'intervention et du Contrat Territorial Eau signé en 2020.

Subventions perçues en 2021 par le SMAV

AGENCE DE L'EAU		
Nom du dossier	Perçu 2021	
	Fonctionnement	Investissement
Animation contrat territorial 2020 - Technicien bocage	6 603,58 €	
CT Auzance Vertonne - Communication 2020	182,14 €	
Cellule d'animation du SAGE Auzance Vertonne 2020	23 501,35 €	
Animation SAGE 2021	33 600,00 €	
Cellule ANIMATION CT 2021 Animation générale	13 500,00 €	
Cellule ANIMATION CT 2021 Technicien bocage	13 500,00 €	
	90 887,07 €	**0,00 €**

REGION PAYS DE LA LOIRE		
Nom du dossier	Perçu 2021	
	Fonctionnement	Investissement
Animation du SAGE et la coordination du CT Eau AUZANCE VERTONNE pour l'année 2020	32 000,00 €	
Communication générale SAGE / Contrat / Milieux aquatiques		
SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU ET DES MILIEUX pour l'année 2020		
Cellule ANIMATION SAGE et animation CT 2021	16 000,00 €	
SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU ET DES MILIEUX pour l'année 2021 et 2022		16 000,00 €
	48 000,00 €	**16 000,00 €**

5. Perspectives 2022

De façon synthétique, les priorités de 2022 sont les suivantes :

- **Coordonner le Contrat Territorial Eau (CT Eau)** et réaliser les actions qui incombent au SMAV,
- Réaliser les premières phases d'élaboration du **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau** (PTGE),
- Coordonner Permettre une bonne **transition vers le Contrat Territorial Eau suivant** (2023-2025),
- S'assurer d'une bonne compréhension des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques par les différentes instances du SAGE (comité syndical, CLE, commissions).